

ALERTE À L'INDUSTRIE

MORT

Un incident de 1992 souligne les dangers des chemins d'exploitation forestière en été

Que s'est-il produit?

Un jour, vers la fin juin, un camion transportait un chargement de billes de pâte sur un chemin forestier du Nord-Ouest de l'Ontario lorsqu'il est entré en collision avec l'arrière d'un autre camion pleinement chargé de billes. Le conducteur du véhicule de tête a réussi à sortir la victime de son camion, mais l'hémorragie prolongée causée par une fracture ouverte du bassin a éventuellement causé la mort du conducteur.

Pourquoi ceci s'est-il produit?

Au moment de l'incident, un lourd nuage de poussière causé par des véhicules ayant déjà passés par-là flottait au-dessus de la route. La surface du chemin était en mauvais état, avec de nombreux nids de poule. Le conducteur du camion de tête avait été averti de la présence d'un autre camion derrière le sien par un troisième conducteur qui l'avait croisé en sens inverse. Par contre, le conducteur du deuxième camion n'avait pas de radio et n'était pas au courant qu'un camion complètement chargé se trouvait devant.

Comment peut-on prévenir ce genre d'incident?

L'enquête du coroner sur cet incident a révélé que 23 des 25 camions utilisés par la compagnie pour le transport étaient munis d'un radio émetteur-récepteur afin que les conducteurs puissent communiquer leur emplacement aux autres conducteurs sur le chemin. Le conducteur décédé était l'un des deux conducteurs qui n'avaient pas de radio. Cette capacité de communiquer est un élément essentiel des déplacements sécuritaires sur les chemins d'exploitation forestière, peu importe le temps de l'année.

Parce que l'état des chemins forestiers est variable et qu'ils ne sont pas patrouillés par la police ou même réglementés par le *Code de la route*, les compagnies ont une obligation légale de se surveiller eux-mêmes et leurs conducteurs. Des initiatives récentes dans certaines parties de la province, comme l'installation obligatoire de tachygraphes dans les camions de transport de billes pour vérifier la vitesse, la distance parcourue, l'utilisation des freins et les révolutions du moteur, ont aidé à améliorer les pratiques des travailleurs. Toutefois, des incidents mortels continuent à se produire sur les chemins d'exploitation forestière de l'Ontario.

Le jury du coroner a noté les pressions attribuables au système de rémunération au chargement au lieu d'un salaire horaire comme facteur contribuant à la conduite dangereuse sur les chemins forestiers. Le jury a aussi recommandé que les compagnies de transport de billes revoient le nombre d'heures que les conducteurs peuvent conduire avant de prendre une pause obligatoire.

La combinaison de communication entre les conducteurs, de bon entretien des routes, de conduite à une vitesse réduite et de mise en application attentive des politiques et des procédures de la compagnie relatives à la sécurité sur les chemins forestiers peut prévenir ce genre d'incident.

www.ofswa.on.ca